MÉGAGYM
BLAINVILLE

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ 2025-2026

RÉSUMÉ
Le présent document établit les règles de conduite, les valeurs et les responsabilités attendues de tous les membres du Club de gymnastique Mégagym. Il vise à promouvoir un environnement sain, respectueux et sécuritaire, conforme aux principes du sport éthique et du programme Sport sécuritaire. L'adhésion aux activités du Club signifie l'engagement à respecter les normes de comportement et les procédures prévues dans le présent code.

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ
CLUB DE GYMNASTIQUE MÉGAGYM
2025-2026

Le présent document établit les principes, comportements attendus et mécanismes d'intervention en matière d'éthique, de respect et de sécurité. Cette politique s'inscrit dans le cadre du *Programme canadien de sport sécuritaire* et en cohérence avec la *Politique d'intégrité* de la Fédération de gymnastique du Québec (FGQ).

1 INTRODUCTION

La présente *Politique d'intégrité* vise à assurer un environnement sain, respectueux et sécuritaire pour l'ensemble des membres, entraîneurs, employés, bénévoles, parents et partenaires du Club de gymnastique Mégagym (ci-après « le Club »).

Tous les membres du Club doivent agir avec intégrité, respect et professionnalisme, tant dans le cadre des activités sportives que dans leurs communications électroniques ou interactions sur les réseaux sociaux.

2 CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les personnes associées au Club, incluant :

- Les gymnastes et leurs parents ou tuteurs légaux ;
- Les entraîneurs, coordonnateurs, employés et bénévoles ;
- Les visiteurs et partenaires lors des activités du club.
- Elle couvre toutes les activités officielles du club, qu'elles se déroulent :
- Dans les installations du club de gymnastique Mégagym ;
- Lors d'événements, compétitions, formations, déplacements ou activités sociales ;
- Ou dans les communications virtuelles (courriels, textos, médias sociaux, etc.).

3 PRINCIPES DIRECTEURS

Les valeurs suivantes guident les comportements et décisions de tous les membres :

- Respect : Traiter autrui avec dignité, sans intimidation, harcèlement, violence verbale ou physique.
- Intégrité : Agir avec honnêteté, transparence et responsabilité.
- Équité : Offrir à chacun les mêmes chances et traiter toutes les personnes de manière juste et impartiale.
- Sécurité : Maintenir un environnement exempt de comportements pouvant nuire au bien-être physique ou psychologique.

- Esprit sportif : Promouvoir la collaboration, la persévérance et le plaisir d'apprendre dans un cadre sain et positif.

4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Club s'engage à faire respecter cette politique, à intervenir rapidement en cas de manquement et à collaborer avec la FGQ pour tout signalement.

Les entraîneurs et employés doivent agir comme modèles, encadrer les jeunes avec respect et signaler toute situation problématique ou contraire aux valeurs du Club.

Les parents doivent appuyer le Club et les entraîneurs en favorisant un climat de respect, de communication positive et de soutien envers les gymnastes.

Les gymnastes doivent respecter leurs entraîneurs, leurs pairs et les consignes de sécurité, tout en adoptant une attitude constructive et respectueuse.

5 COMPORTEMENTS ATTENDUS

Tous les membres du Club sont tenus de :

- Utiliser un langage courtois et respectueux en tout temps ;
- Adopter une attitude collaborative, inclusive et bienveillante ;
- Respecter les règles de sécurité et les consignes d'encadrement ;
- Préserver la confidentialité des renseignements personnels et sensibles;
- Représenter le Club avec professionnalisme, tant à l'interne qu'à l'externe.

6 COMPORTEMENTS INACCEPTABLES

Sont strictement interdits :

- Tout acte de violence, de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination ;
- Tout comportement ou propos à caractère sexuel inapproprié ;
- La consommation de substances illicites dans le cadre d'activités du club ;
- La consommation d'alcool, sauf lors d'événements où sa vente est autorisée. Dans ce cas, elle doit se faire avec modération et dans le respect de l'âge légal ;
- Toute diffusion d'images, de propos ou de contenus dénigrants ou offensants à l'égard du club ou de ses membres ;
- Toute action susceptible de compromettre la sécurité ou l'intégrité physique et psychologique d'autrui.

7 SIGNALEMENT ET TRAITEMENT DES PLAINTES

Toute personne témoin ou victime d'un comportement inapproprié est encouragée à :

1. Signaler la situation à un membre du personnel ou de la direction du Club ;
2. Remplir un formulaire de plainte, s'il y a lieu ;
3. Collaborer à l'enquête, menée avec équité, respect et confidentialité.

Le traitement des plaintes se fera conformément à la *Politique d'intégrité* de la FGQ et aux principes du *Programme canadien de sport sécuritaire*.

Le Club s'engage à agir avec impartialité, diligence et équité procédurale. Selon la gravité du manquement, des mesures correctives ou disciplinaires pourront être appliquées, incluant la suspension ou l'exclusion du membre concerné.

8 CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Toutes les informations liées aux plaintes ou signalements seront traitées avec une confidentialité rigoureuse.

Le Club respecte la *Loi 25* sur la protection des renseignements personnels et ne divulguera aucune donnée sans le consentement des personnes concernées, sauf lorsque la loi l'exige.

9 MESURES DISCIPLINAIRES

Les mesures disciplinaires peuvent comprendre :

- Un avertissement verbal ou écrit ;
- Une suspension temporaire ;
- Une exclusion définitive ;
- Ou toute autre mesure jugée appropriée selon la gravité du manquement.

Toute décision sera prise dans le respect d'un processus juste, équitable et transparent.

10 RÉVISION ET MISE À JOUR

La présente *Politique d'intégrité* est révisée périodiquement afin d'assurer sa conformité avec les directives de la FGQ, le *Programme canadien de sport sécuritaire* et les lois en vigueur. La version la plus récente est accessible sur le site web du Club ou sur demande au bureau administratif.

11 RÉFÉRENCES

- *Politique d'intégrité – Fédération de gymnastique du Québec*
- *Programme canadien de sport sécuritaire*
- *Loi 25* sur la protection des renseignements personnels
- *Charte tripartite* du *Guide du parent* – Club de gymnastique Mégagym
    - Secteur récréatif
    - Secteur compétitif